

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 11 juin 2015 portant agrément de la société Softway Medical Radiologie pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen du progiciel One Manager

NOR : AFSZ1530418S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-9 à R. 1111-15-1 ;
Vu l'avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 5 mars 2015 ;
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 22 mai 2015,

Décide :

Article 1^{er}

La société Softway Medical Radiologie est agréée en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen du progiciel One Manager.

Article 2

La société Softway Medical Radiologie s'engage à informer sans délai la ministre chargée de la santé de tout changement affectant les informations communiquées et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité d'hébergement.

Article 3

Le délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé est chargé de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 11 juin 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le délégué,
P. BURNEL